

30 OCT. 2025

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole



| Thématique CdE | Année 2025 | Mois 10 | N° 135 |
|-------------------|---------------|------------|-----------|
|-------------------|---------------|------------|-----------|

ARRETE COMMUNAUTAIRE

| | |
|---|---|
| SERVICE/DIRECTION : Direction des Projets Eau et Prévention des Inondations Service Proximité & Travaux | OBJET : Mise en service du collecteur d'eaux usées à Nîmes Font Aubarne |
|---|---|

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2224-8 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-358-1Ter du 22 décembre 2004 portant modification de l'article 4 des statuts de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole et autorisant le transfert de compétence en matière d'assainissement collectif et non collectif à compter du 1er janvier 2005,

Vu la délibération n°2004-07-03 du 28 octobre 2004 relative à la modification des statuts de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole pour une extension de compétences en matière d'assainissement collectif et non collectif,

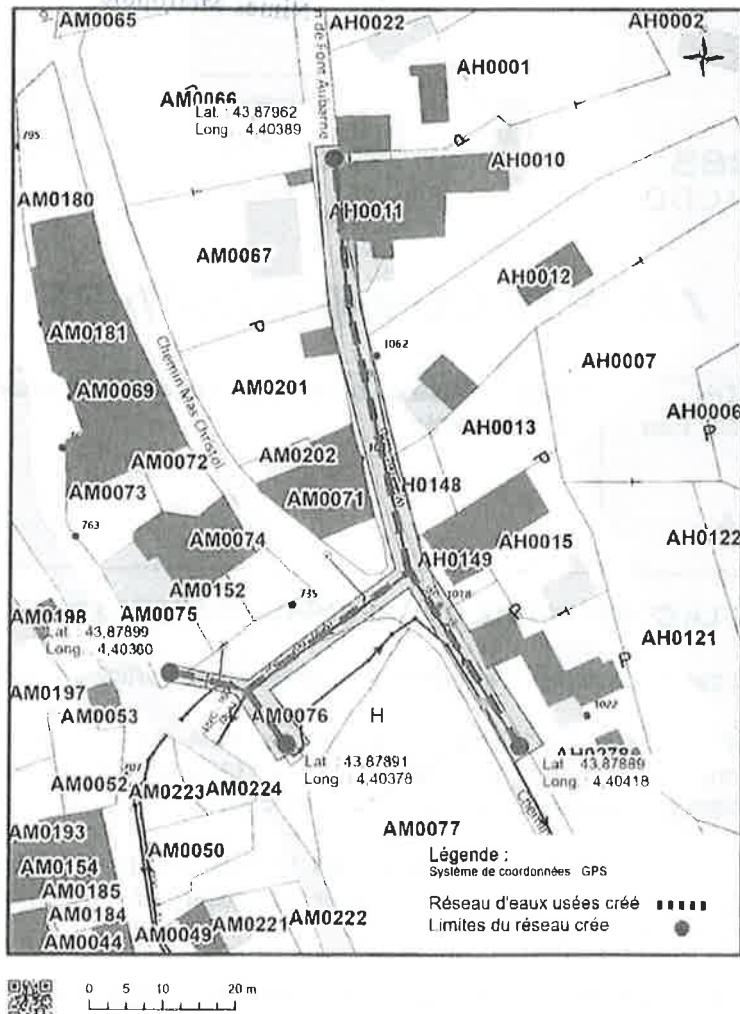
Vu le procès-verbal de réception de l'ouvrage d'assainissement des eaux usées Ø 200 sur 130 ml en date du 07 juin 2023, réalisé à Nîmes – Font Aubarne.

Considérant que la communauté d'agglomération Nîmes Métropole est en charge de la mise en service des collecteurs et ouvrages d'eaux usées,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en service ce collecteur des eaux usées,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'ouvrage d'assainissement des eaux usées Ø 200 mm, Font Aubarne à Nîmes, est mis en service à compter du 16 octobre 2025.

OBJET : Mise en service du collecteur d'eaux usées à Nîmes Font Aubarne

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transcrit sur le registre des actes de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole,
- transmis à Monsieur le Préfet.

Fait à Nîmes le, 16 octobre 2025

Le Président,
Franck PROUST